

SERVICE D'URBANISME DU TNO

Formulaire d'analyse – Ouvrage de captage des eaux souterraines

Traitement de la demande : 15 jours ouvrables

Coût : 20 \$

N° de bail : _____

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Travail : _____

Autre : _____

Télécopieur : _____

Statut : Propriétaire Locataire Autre : _____

Durée des travaux et coût

Date de début des travaux : _____

Date de la fin des travaux : _____

Coût approximatif des travaux : _____

Entrepreneur qui réalisera les travaux de forage

Nom : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____ Télécopieur : _____

N° de licence R.B.Q. : _____

Adresse des travaux

Nom du cours d'eau : _____

Coordonnées : _____

Dimensions du terrain

Largeur : _____ Profondeur : _____ Superficie : _____

Utilisation de la propriété et le débit d'eau projeté

Type de construction : Unifamilial Bifamilial Chalet Autre : _____

Date de construction du bâtiment desservi : _____

Nombre maximal de personnes dans le bâtiment en période de pointe : _____

Capacité de pompage journalière recherchée : Moins de 75 000 L Plus de 75 000 L

Localisation de l'ouvrage de captage

L'ouvrage se trouve dans une zone inondable de récurrence 0-20 ans : Oui Non

L'ouvrage se trouve dans une zone inondable de récurrence 20-100 ans : Oui Non

Distance du système de traitement des eaux usées étanche le plus près : _____ mètres

Distance du système de traitement des eaux usées non-étanche le plus près : _____ mètres

Distance de la terre en culture la plus près : _____ mètres

Type d'ouvrage projeté

- Puits tubulaire Puits tubulaire scellé Puits de surface Pointe filtrante
 Autre _____

DESCRIPTIONS/COMMENTAIRES et un plan à l'échelle indiquant la localisation de l'ouvrage de captage par rapport à tout installation septique (incluant ceux des voisins), les limites de propriété, l'emplacement des bâtiments, des lacs et cours d'eau, des talus, des arbres et arbustes.

Celui qui a réalisé les travaux d'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau souterraine, ou le professionnel qui en a supervisé les travaux, doit transmettre au ministre, dans les 30 jours suivant la fin des travaux, un rapport contenant les renseignements énumérés à l'annexe I du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) et attestant que les travaux sont conformes aux normes prévues audit règlement.

Une copie du rapport doit aussi être transmise au responsable de l'installation et à la municipalité concernée dans le même délai. Les renseignements consignés au rapport ont un caractère public.

Déclaration du requérant :

Je, soussigné(e), déclare que les renseignements ci-haut fournis sont véridiques et complets.

Signé à _____, ce _____ jour du mois de _____ 20____.

Signature du requérant : _____

À l'usage de la municipalité

Numéro de permis : _____ Émis le : _____

Numéro d'identification du puits (Réf. MENV) : 96902-2010-_____

Remarques : _____

Fonctionnaire autorisé